



Libreville, le 21 mai 2020

Le conseiller en charge des EPC

À

Partenaires des EPC

Objet : Présentation des EPC et des modalités d'inscription en distanciel.

Les Écoles Publiques Conventionnées (EPC) sont des écoles publiques du Gabon ayant la particularité unique d'être administrées dans le cadre d'un accord politique passé entre la République Gabonaise et la République Française.

Leur programme d'enseignement est homologué par les Ministères de l'Éducation Nationale des deux pays, ces écoles sont à calendrier Français.

La Mission Laïque Française (MLF) est l'actuel opérateur pédagogique garant de l'homologation des EPC.

L'Association pour la Promotion des École Publiques Conventionnées (APEPC) est l'actuel opérateur financier qui permet de collecter et d'administrer les frais de scolarité.

Tout élève sortant d'une des 6 écoles de ce réseau (4 à Libreville, une à Port Gentil, une à Franceville) peut poursuivre sa scolarité dans le système français national ou de l'étranger.

Les élèves sont entre autre préparés au Certificat d'Études Primaires (CEP) du Ministère de l'Éducation Nationale Gabonais.

À Libreville, le Lycée français Blaise Pascal (AEFE) et à Port- Gentil, le Lycée français Victor Hugo (AEFE), permettent aux élèves des EPC de poursuivre leur scolarité dans le système français homologué **sans passer de test d'entrée**.

Nous avons développé et mis en place **une plateforme internet** (Padlet) pour permettre un lien à distance avec les familles.

Vous trouverez à cette adresse : <https://padlet.com/directiongb2/7b1ou40q8e85qtu0> toutes les informations nécessaires à l'inscription de vos enfants dans l'école de votre choix (Un même enfant ne peut être inscrit que dans une seule école du réseau)

Souhaitant que la scolarité de votre enfant au Gabon se passe dans les meilleurs conditions possibles, veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de mon profond respect.

Le Conseiller du Ministre pour les EPC

Jean-Maurice SOLDAN

